

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à l'interpellation Jean Guignard concernant le différend entre la Commune de Rolle et Rivesrolle SA

Rappel de l'interpellation

Les divers courriers récents adressés à tous les députés, ainsi qu'au Conseil d'Etat et à la presse, de la part de Maître François Chaudet au nom de la société Rivesrolle S.A. et la réplique de la Municipalité de Rolle ne peuvent laisser indifférent.

Pour rappel, l'Hôtel Rivesrolle a été construit à l'est de la Commune de Rolle au début des années 80, et exploité depuis 1983 à la satisfaction de tous, vu le manque chronique de chambres d'hôtel dans le Cœur de la Côte. En 1998, la société a mis à l'enquête l'agrandissement du bâtiment et a obtenu le permis de construire, à la condition de modifier l'accès depuis la route cantonale (RC 1b).

Les travaux de modifications de l'hôtel ont commencé en septembre 2000 et la réouverture était prévue en février 2002, avec engagement du personnel pour la gestion et la maintenance de cet hôtel de 60 chambres. En revanche, les travaux du giratoire prévu sur la RC 1b au carrefour de la Couronnette (jonction menant à Perroy) n'ont toujours pas été envisagés. L'hôtel n'a donc pu être ouvert et le personnel a été licencié.

Devant ce gâchis, et avant que le différend ne s'envenime davantage, je demande les bons offices du Conseil d'Etat, notamment des trois départements concernés, soit le DINT, le DINF et le DEC, en posant les questions suivantes :

- Le DINT pourrait-il prendre langue avec les trois communes concernées par la création de ce giratoire, à savoir Rolle, Mont-sur-Rolle et Perroy afin d'obtenir leur accord sur le plan technique, mais aussi financier ?*
- Le DINF, par son Service des routes, pourrait-il faire accélérer l'étude de ce giratoire, ou du moins renseigner le Grand Conseil sur l'avancée technique de cette étude ?*
- Le DEC, via le Service de l'économie, logement et tourisme, est-il conscient du manque flagrant de chambres d'hôtel dans la région du Cœur de la Côte, surtout au moment des grandes manifestations à Palexpo notamment ? Et du fait de laisser fermé un hôtel de 60 chambres au milieu de cette belle région ?*

Nous attendons, ainsi que toute la population de la région, une réponse à nos questions dans le délai légal.

Aubonne, le 3 février 2009.

(Signé) Jean Guignard

Réponse du Conseil d'Etat

A titre liminaire, il est précisé que la présente interpellation concerne le Département de l'intérieur (DINT), le Département des infrastructures (DINF) et le Département de l'économie (DEC). Elle a été transmise au DINT, par le service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI), comme objet de sa compétence. Ce dernier s'est chargé de recueillir les déterminations des départements précités. Celles-ci figurent directement sous l'intitulé des questions soumises au Conseil d'Etat par l'auteur de l'interpellation.

1. Le DINT pourrait-il prendre langue avec les trois communes concernées par la création de ce giratoire, à savoir Rolle, Mont-sur-Rolle et Perroy afin d'obtenir leur accord sur le plan technique, mais aussi financier ?

Selon la réponse du DINF (voir ch. 3 ci-dessous), le projet de giratoire s'est concrétisé puisqu'il fait actuellement l'objet d'une enquête publique. Dès lors, le DINT considère cette question comme étant devenue sans objet. Cela étant, de

prime abord, la mise en œuvre d'un projet de construction routière ne relève pas de la compétence du DINT. Néanmoins, si des différends devaient surgir à nouveau entre les communes concernées dans le cadre de ce dossier, le DINT est prêt, notamment par le préfet du district, à offrir ses bons offices, à condition toutefois qu'elles en fassent la demande formelle.

2. Le DINF, par son Service des routes, pourrait-il faire accélérer l'étude de ce giratoire, ou du moins renseigner le Grand Conseil sur l'avancée technique de cette étude ?

En date du 6 mai 2008, les services de l'Etat de Vaud concernés ont donné leur préavis demandant à l'auteur du projet un certain nombre de modifications ainsi qu'un rapport complémentaire sur l'environnement naturel, le paysage, la végétation protégée et le biotope.

Le nouveau projet modifié a été accepté par le Service des routes le 12 novembre 2008 et la procédure a suivi son cours.

Selon la dernière information donnée le 10 juin 2009 par le Service des routes, le projet a été mis à l'enquête publique par les communes de Mont-sur-Rolle, Perroy et Rolle le 15 mai 2009. Le dossier peut être consulté auprès des dites communes jusqu'au 15 juin 2009. Si aucun recours n'est relevé durant ce délai, le projet passera à la phase de réalisation, dans le cas contraire, il s'agira de traiter les oppositions.

3. Le DEC, via le Service de l'économie, logement et tourisme, est-il conscient du manque flagrant de chambres d'hôtel dans la région du Cœur de la Côte, surtout au moment des grandes manifestations à Palexpo notamment ? Et du fait de laisser fermé un hôtel de 60 chambres au milieu de cette belle région ?

Il va sans dire que le DEC, et le SELT plus spécifiquement, sont parfaitement conscients du fait qu'il existe un manque d'infrastructures hôtelières dans la région de La Côte, en particulier lorsque des manifestations importantes sont organisées à Palexpo. Ce constat vaut d'ailleurs pour d'autres régions touristiques du canton, en soulignant que si la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) peut être activée pour favoriser l'offre en lits hôteliers par la prise en charge partielle d'intérêts bancaires liés à des investissements, il incombe à l'économie privée d'assurer, dans le moyen et le long termes, un équilibre entre demande et offre hôtelière.

Ce préambule étant posé et pour en revenir au cas spécifique de l'Hôtel Rivesrolle, le DEC souligne qu'il s'agit d'un problème entre la Commune de Rolle, d'une part, et un exploitant privé d'autre part, ayant trait principalement à une problématique d'infrastructures routières. Si, in casu, le DEC - sous l'égide de son Chef de département - a joué un rôle de facilitateur en recevant les parties en date du 16 mars dernier, celui-ci ne saurait en aucun cas empiéter sur les compétences communales.

Au surplus, il est à relever que le DEC, via la Police cantonale du commerce, s'est d'ores et déjà engagé à statuer rapidement sur la demande de licence permettant l'exploitation de l'Hôtel Rivesrolle qui, dans l'idéal, devrait être déposée de préférence avant la fin des travaux routiers et permettre ainsi un début d'exploitation sans retard, avec la mise sur le marché des 60 chambres de cet établissement.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 17 juin 2009.

Le président :

P. Broulis

Le chancelier :

V. Grandjean